



DECISION N° 2024 - 330

Marché de prestations artistiques sans publicité ni mise en concurrence préalable dans le cadre de la 11e édition de la semaine des droits des femmes du 4 au 9 mars 2024 et, notamment, pour la soirée du vendredi 8 mars intitulée Femme, je vous aime !

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Vu l'article R 2122-3 du code de la commande publique qui prévoit que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à l'existence de droits d'exclusivité (droits de propriété intellectuelle) prévus par les contrats de cession de deux prestataires Anim'Passion et Abricot com event.

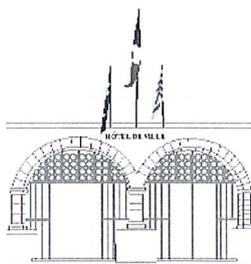
Vu l'article R 2122-8 du code de la commande publique qui prévoit que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 40 000 € hors taxes.

Considérant que la Ville de Perpignan prévoit des animations artistiques, spectacles de danses, concerts et performances artistiques et humoristiques dans le cadre de la 11^e semaine des droits des femmes du 4 au 9 mars 2024 et, notamment, pour la soirée du vendredi 8 mars 2024 intitulée *Femmes, je vous aime !*.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure des conventions de prestations de service et d'animations pour un montant total de : **5 727 € TTC.**



- **Prestation d'animations pour le spectacle de la soirée par Anim'Passion**, 40 avenue Gilbert Brutus, 66000 Perpignan, pour un montant de **1 477 € TTC**. Animation de la soirée du spectacle du 8 mars (déroulement et présentation) avec le *one woman show* de l'humoriste **Claudia Monica**.
- **Prestation artistique de speed painting et réalisation du portrait de l'artiste d'origine américaine Joséphine Baker par Boris Normand**, 2 ter rue du 4 septembre, 66670 Bages, pour un montant de **1 800 € TTC**. Prestation produite par la société de production **Abricot com event**.
- **Spectacle de chants accompagné de choristes par Sylvie Rodriguez**, pour un montant de **500 € TTC**. Produit par l'association **Deux vents deux scènes**, 11 rue Poséidon, 66140 Canet-en-Roussillon.
- **Spectacle de danses par la compagnie Temps Danse** avec la présence de la danseuse jongleuse de **Anne-Lyse PFHOL**, pour un montant de **1 500 € TTC** produit par la compagnie Temps Danse, 9 allée Surcouf, 66140 Canet-en-Roussillon.
- **Spectacle de chants solo par Valérie Martinez**, 12 rue des Rosiers, 66320 Marquixanes, pour un montant de **450 € TTC**. Produit par l'artiste elle-même.

Soit un montant de 5 727 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
 Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
 Monsieur le Receveur Municipal,
 Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **14 MARS 2024**
066-216601369-20240314-188649-AU-1-1
 ID Télétransmission :
 Accusé reçu le : **14 MARS 2024**
 Affiché le : **14 MARS 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

